

> La réglementation impose la substitution lorsque cela est techniquement possible.

## Description de l'utilisation du produit à substituer

Le formaldéhyde est utilisé pour la conservation des échantillons de macro-invertébrés des eaux douces. Ces échantillons servent à déterminer les indices biologiques globaux normalisés (IBGN) permettant d'apprécier la qualité biologique des eaux douces.

## Avis sur la substitution

Il n'existe pas actuellement de produit de substitution du formaldéhyde permettant de conserver les échantillons de macro-invertébrés. Il existe cependant un procédé de substitution.

## Substitution de procédé

### Congélation

Le procédé de conservation dans une solution de formaldéhyde est remplacé par un procédé associant congélation et conservation dans l'alcool éthylique. Sur le terrain, les échantillons (eaux, sables...) sont éluutriés. La partie flottante est placée en pilulier dans de l'alcool. Le refus d'éluutriation est congelé sur place pour examen ultérieur au laboratoire. Les échantillons non éluutriables (vase) sont pour partie congelés et conservés dans l'alcool. La technique a été développée et est utilisée en routine par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Lorraine.

### Pour en savoir plus

« Congélation des macroinvertébrés ». DREAL Lorraine

<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/la-congelation-des-a2862.html>

Page web du site INRS « Réglementation et classifications des agents CMR »

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/reglementation-cmr.html>

Page web du site INRS « Prévenir les risques liés aux produits CMR »

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/prevention-cmr.html>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAS 32 • Mise à jour septembre 2011

Fiche disponible sur le site : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)